



Para

Michna 6 - Chapitre 5

בִּיצַת הַיּוֹצְרִים, כְּשֶׁרָה. רַבִּי יוֹסֵי פוֹסֵל. בִּיצַת הַתְּרֻנְגְּלַת {יט}, רַבִּי
מֵאִיר וְרַבִּי יְהוּדָה מִכְּשִׁירִין, וְחֲכָמִים פּוֹסְלִין:

L'« œuf de potier » est apte à servir de récipient pour la préparation de l'eau de la vache rousse ; Rabbi Yossé le déclare invalide. L'œuf de poule est considéré comme un récipient valide selon Rabbi Méïr et Rabbi Yehouda, mais les Sages le déclarent invalide.



Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions